



Pour bénéficier du meilleur équipement optique,



vous propose des avantages exclusifs.



Nos opticiens partenaires s'engagent à vous offrir des avantages spécifiques, dans l'ensemble des magasins :



LES AVANTAGES



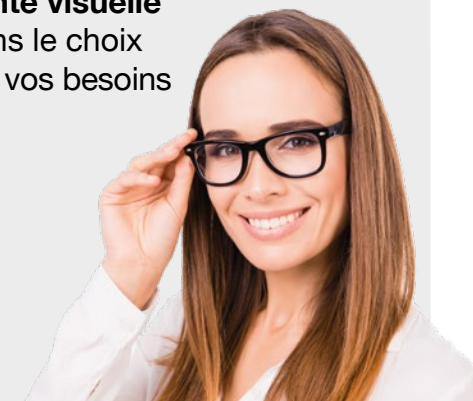
-20%
sur 1 équipement complet monture + verres ⁽¹⁾



Prise en charge des verres enfant si évolution de la vue ⁽²⁾

Pourquoi choisir nos opticiens partenaires Krys, Vision Plus et Lynx Optique ?

- Plus de 1 400 magasins proches de chez vous
- La possibilité de choisir des verres **Origine France Garantie**
- Des professionnels de santé visuelle pour vous accompagner dans le choix de l'équipement qui répond à vos besoins
- Un large choix de montures et des collections exclusives
- Des magasins **certifiés AFNOR** engagés dans la certification de service AFNOR.



Mutuale et ses opticiens partenaires vous proposent du choix et du conseil.

POUR EN BÉNÉFICIER :

- **Rendez-vous** chez l'un de nos opticiens partenaires
- Présentez votre **carte Tiers-Payant MUTUALE**
- **Étudiez** avec le professionnel de santé visuelle, le devis qui correspond le mieux à vos envies et vos besoins
- Dispense d'avance des frais. **Bénéficiez du Tiers Payant !**

⁽¹⁾ Hors montures en contrat exclusif.

⁽²⁾ Si évolution de la vue dans les 12 mois suivant la prescription médicale, portant sur un enfant de moins de 6 ans, et si l'équipement initial a été réalisé auprès du même magasin, l'opticien prendra à sa charge le montant de la part régime complémentaire des nouveaux verres (sous réserve de la prise en charge de l'équipement par le régime obligatoire). Seuls les verres de la gamme Audace d'indice 1.5 et 1.6 avec traitement durci et dans la limite de correction -6/+6 cyl [2] sont concernés par cette offre. Si le porteur souhaite un autre verrier, il n'y aura pas de prise en charge par l'opticien.



PLUS DE 1 400 MAGASINS
TROUVEZ LE MAGASIN
LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

www.krys.com
www.vision-plus.fr
www.lynx-optique.com



Les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux qui constituent des produits de santé réglementés portant à ce titre le marquage CE. En cas de doute, consultez un professionnel de santé spécialisé.

Votre mutuelle santé **Mutuale**
La Mutuelle Familiale
vous présente ses opticiens partenaires



**Profitez d'avantages
spécifiques négociés**
dans les magasins
d'optique partenaires !



Krys Group Services RCS Versailles 421 390 188 - Août 2018
Crédits photos : Couverture ©Shutterstock